
Compte-rendu du comité technique du 11/06/2015

Ce comité technique avait un ordre du jour particulièrement chargé :

- fusion des SIE 6ème Notre Dame des Champs et SIE 6ème Odéon
- fusion des SIE 12ème Quinze-Vingt et SIE 12ème Bel-Air
- fusion des SIE 17ème Epinettes et SIE 17ème Plaine-Monceau
- fusion des SIP 3ème et SIP 4ème
- fusion des SIP 17ème Ternes et SIP 17ème Batignolles
- création du PRS DNVSF
- création de la plate-forme STDR de Paris
- réorganisation des pôles fiscaux de la DRFIP Paris: fusion du pôle centre et du pôle sud-ouest
- unification de l'animation du contrôle fiscal
- information sur la mise en place des PCR (pôle de contrôle revenus/patrimoine)

La direction a rappelé que ces mesures correspondent à une demande de la DGFIP en vue de faire face à la baisse constante des effectifs. Il ne s'agit pas seulement de réorganiser, mais aussi de simplifier les tâches. Bref, il faut adapter les structures et le réseau à la pénurie de moyens.

La direction a annoncé que la fusion/réorganisation des pôles centre et sud-ouest se fera au 01/01/2016 et non au 01/09/2015.

Il s'agit de mettre en place des pôles de taille plus importante pour mieux gérer le volume des affaires.

Pour les SIP et SIE, il s'agit également de trouver la bonne taille pour mieux gérer la masse de dossiers et la pénurie d'emplois.

La direction a précisé qu'il n'était pas question de restructurer les services à l'occasion des fusions.

La direction estime qu'elle a veillé à ne pas affecter, ou le moins possible, la situation personnelle des agents en leur donnant le choix de suivre ou de ne pas suivre leur mission.

La direction a indiqué que les chefs de poste, ou chefs de service, doivent d'abord prendre les structures en additionnant les services et les agents, sauf pour la caisse et la comptabilité, puis dans un deuxième temps faire les réorganisations qui s'imposent.

Il y aura donc bien courant 2016 des réorganisations internes de services !

Contrairement aux déclarations de la direction, tous les personnels seront bien, à terme, touchés par toutes ces réorganisations !

La direction a répondu à un certain nombre de questions posées par les organisations syndicales Solidaires, CGT, et FO, accompagnées de dizaines de collègues issus des services concernés par les réorganisations.

Pour les SIP et SIE qui fusionnent:

- Sur les effectifs, la direction n'a pas garanti que le nombre d'agents mentionné dans les documents du comité technique seraient bien présents au 01/01/2016 dans les nouvelles structures!

Par exemple: dans le nouveau SIP 17ème Reims (après fusion du SIP 17ème Ternes et du SIP 17ème Batignolles), les documents dénombrent 47 agents au 01/01/2016.

Or, il n'y aura certainement pas 47 agents au 01/01/2016, car il y a au moins 20 départs déjà programmés pour mutations ou réussites au concours.

Les agents présents avec leurs organisations syndicales ont exigé le remplacement de tous ces départs.

La direction n'a rien garanti, loin de là !

Au contraire, il faut s'attendre à de nouvelles vacances d'emplois au 01/09/2015!

Côte pratique :

- Les agents des SIP et SIE devront faire une demande de mutation locale, normalement dès septembre 2015 (ou octobre), pour être affectés dans leur nouveau SIP ou SIE au mouvement complémentaire local du 01/03/2016.

En revanche, les agents du SIP 4ème sont obligés de faire une demande de mutation nationale avec priorité pour rejoindre la RAN 3ème, et ensuite ils devront participer au mouvement local pour enfin être affectés au 01/09/2016 dans le nouveau SIP 3ème-4ème.

- En outre, la direction a précisé qu'il n'y avait pas de « bonne taille » prévue, ou arrêtée, pour un SIP ou un SIE.

En effet, selon un barème national, les emplois sont alloués en fonction du nombre d'articles traités par les postes comptables non-centralisateurs (SIP, SIE).

La seule recommandation de la DGFIP est de ne pas dépasser 70 agents au total pour ces services.

La direction a précisé que cette norme datait de la fusion DGI-DGCP au moment des créations de SIP et SIE. Cette norme extrêmement large peut donc être remise en cause si les suppressions de postes continuent !

Pour les collègues du PRS STDR Argonne:

- Sur les fiches d'option, la direction a répondu que les agents n'avaient pas reçu de fiches d'option car ils ne sont pas considérés comme impactés par la réorganisation des PRS. Ils ne vont pas déménager et leur mission n'est pas modifiée.

La direction a reconnu que le PRS Argonne avait été sous doté en effectif au départ.

- Les annulations/rectifications qui se sont accumulées sont en train d'être résorbées, l'objectif est d'être à jour pour la mi-juillet.

Les annulations/rectifications seront ensuite traitées au fil de l'eau au PRS STDR Argonne.

La question reste quand même posée : l'objectif sera-t-il atteint pour la mi-juillet ?

Il semble bien que cet objectif soit trop ambitieux vu la charge de travail, actuelle et future, des agents du PRS STDR !

- Par ailleurs, la direction a indiqué que l'installation de MIRIAM au PRS STDR était techniquement possible. Toutefois, il paraît clair que la direction ne souhaite absolument pas que la mission du PRS STDR soit diversifiée. En conséquence, l'installation effective de MIRIAM reste en suspens et la direction a refusé de s'engager sur une date !

- Enfin, avec la mise en place des 7 plates-formes STDR déconcentrées, le PRS STDR Argonne devrait recevoir 6 agents supplémentaires.

La fusion des pôles centre et sud-ouest:

- La direction s'est engagée à ce que les agents qui déménagent retrouvent leur mission avec leurs dossiers. Toutefois, les sectorisations seront susceptibles de changer selon la charge de travail. Ainsi, les collègues du contentieux de Paris centre pourront être amenés à traiter des dossiers contentieux de Paris sud-ouest, ces derniers étant beaucoup plus nombreux cette année.

- Les agents retrouveront également leurs unités centrales, une taille d'écran au moins équivalente, et leurs archives « vivantes ».

Les archives « mortes » seront stockées à Paganini.

Le travail de recensement des archives et des dossiers est actuellement en cours.

- Pour la direction, la charge supplémentaire de travail des agents de la cellule informatique a été évaluée, sans autre précision.

- Les services SCAD, Amendes, Affaires particulières et régionales, conciliateur, ne déménagent pas mais sont rattachés hiérarchiquement au PFP1, et non au PFP2.

La direction a souhaité, compte tenu des suppressions d'emplois qui affectent les services de direction, créer deux nouveaux pôles à peu près équilibrés en terme de taille, de poids et de richesse fiscale.

Le choix a été fait de maintenir, pour chaque pôle, des schémas d'organisation identiques pour les missions traditionnelles (fiscalité personnelle, fiscalité professionnelle, contrôle fiscal) et de rattacher certaines missions départementales et/ou particulières à l'un ou l'autre des deux pôles, dans un souci de rééquilibrage des différentes missions.

Pour cette raison, le service Palais de Justice est rattaché au PFP2.

Pour la direction, les agents rattachés au PFP1 n'ont pas de régularisation à effectuer, ils restent affectés selon leur situation géographique.

- La direction a annoncé le transfert de 3 emplois du contentieux du pôle sud-ouest au SCAD afin que le SCAD assure le traitement en direct les dossiers du pôle sud-ouest. Il s'agit bien d'une modification de la mission du SCAD.

- Les détachés restent détachés et recevront une lettre de mission.

Pour les ALD, la direction s'est engagée à intervenir auprès de la DGFIP pour que les affectations de ceux qui suivent leur mission de Banque à Saint Sulpice (ou l'inverse) soient transformées en ex-754 ou ex-758.

- Deux bureaux d'ordre vont être installés à Banque: l'un traitera du contentieux administratif et du conciliateur, l'autre s'occupera du contentieux juridictionnel et du SCAD.

- Pour les personnes à mobilité réduite, des travaux sont à l'étude pour l'accès au restaurant AGRAF de Saint Sulpice.

L'unification de l'animation du contrôle fiscal :

La direction a rappelé que la DRFIP Paris avait, compte tenu de l'écrasante richesse fiscale concentrée sur Paris, une responsabilité morale de rendement fiscal et de lutte contre la fraude fiscale. L'unification de l'animation du contrôle fiscal a pour but de faire circuler les informations et le savoir-faire entre les différents acteurs du contrôle fiscal, de coordonner les actions et de mutualiser les bonnes pratiques.

Comment imaginer que cette nouvelle mission, confiée au PFP1, pourra sauver la mission de contrôle fiscal sans création d'emploi ?

Il y a en effet plus de 70 postes vacants sur Paris en PCE, BCR et brigades de vérifications...

La création du PRS DNVSF et le transfert du PRS centre au PRS sud-ouest:

- La direction a garanti que les agents qui suivent leur mission retrouveront leurs dossiers. Comme pour la fusion des pôles centre et sud-ouest, la direction s'est engagée à informer individuellement les agents qui ont rempli les fiches d'option et les fiches de souhait. La direction s'engage à rencontrer les agents qui ne souhaitent pas suivre leur mission pour trouver les solutions les plus appropriées.

Force Ouvrière a dénoncé la mobilité forcée imposée à quasiment tous les agents impactés par les fusions/réorganisations.

La délégation Force Ouvrière a eu raison d'inviter les collègues à s'exprimer lors de ce comité technique.

En effet, les questions posées dans la déclaration commune Solidaires, CGT et FO, ont forcé la direction à donner des réponses précises.

Après ce long comité technique, la délégation Force Ouvrière reste persuadée que l'urgence est de se battre pour préserver les droits des agents, le respect des règles de gestion et la préservation des missions.

La section FO DGFIP appelle tous les agents de la DRFIP à rejoindre Force Ouvrière qui combat en toute indépendance les projets néfastes de la DGFIP.

	BULLETIN D'ADHESION	
	NOM :	PRENOM :
	GRADE :	
	AFFECTATION :	
	déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES	
	Fait à	le
	(signature)	